068-226800019-20071019-01\_20\_07\_CG-DE

## Acte certifié exécutoire

Réception par le préfet : 22/10/2007

Publication: 26/10/2007

Pour le Président du Conseil Général et par délégation Ludovic LIONS Chef du Service Administratif de l'Assemblée





N° CG 2007/VI-Séance du 1'9 0CT.

## Haut-Rhin Extrait des délibérations du Conseil Général

Conseil Général

## **DECISION MODIFICATIVE N°2 2007** SITUATION DES RESTES A RECOUVRER, PROPOSITIONS D'ADMISSIONS EN NON-VALEUR

Le Conseil Général,

- l'article L 3211-1 du Code Général des Collectivités Territoriales relatif aux compétences du Conseil Général,
- le décret n° 98-1239 du 29 décembre 1998 relatif à l'admission en non valeur des VU taxes mentionnées à l'article L 255-A du livre des procédures fiscales et à l'article L 142-2 du Code de l'Urbanisme,
- VU le rapport du Président du Conseil Général,
- VU l'avis de la Commission des Finances et du Budget du 27 septembre 2007

## APRES EN AVOIR DELIBERE

- Admet en non-valeur des créances non recouvrables pour un montant de 40 306,67 € selon l'état joint en annexe,
- Décide d'inscrire au budget départemental des crédits supplémentaires permettant de procéder aux opérations concernées, soit 20 000,00 € à l'article 654 - enveloppe 22514.

E PRESIDENT Charles BUTTNER

Adopté

.....voix contre .....abstentions